



France Services
toutes vos démarches
à proximité ! p.6



Le mot du Président



Madame, Monsieur, Chers habitants de la Communauté de communes Thelloise,

Alors que l'hiver s'installe doucement sur notre belle région, je suis heureux de vous retrouver dans ce nouveau numéro de Thelloise Mag. À travers ces pages, nous célébrons une année riche en actions et en projets qui, je l'espère, continueront d'améliorer notre quotidien et renforcer notre lien collectif.

L'un des moments phares de cette fin d'année a été l'ouverture en octobre dernier de notre espace France Services multisites.

Véritable guichet unique, ce dispositif rapproche les services publics de chaque citoyen, simplifiant vos démarches administratives et créant un pont essentiel entre les usagers et l'administration.

Ce nouvel outil, que vous découvrirez plus en détail dans notre dossier, reflète notre engagement à renforcer l'accessibilité et la proximité.

Dans un tout autre domaine, nous poursuivons nos efforts pour une gestion toujours plus durable et responsable des déchets. Les initiatives pour lutter contre les dépôts sauvages et la pollution des mégots de cigarette avancent grâce à des campagnes de sensibilisation et des dispositifs adaptés.

Chacun d'entre vous peut contribuer à cet effort collectif, car préserver notre environnement est une responsabilité que nous partageons.

La mobilité reste également au cœur de nos priorités. En renforçant notre partenariat avec la plateforme de covoiturage Blablacar Daily et en étendant les services du Pass ThelleBus, nous offrons des alternatives concrètes pour faciliter vos déplacements. Ces solutions s'inscrivent dans notre volonté de promouvoir une mobilité plus économique, solidaire et respectueuse de l'environnement. Nos voiries d'intérêt communautaire bénéficient également d'une attention particulière, avec des travaux engagés pour améliorer vos conditions de circulation.

Et parce qu'un territoire dynamique repose sur un tissu économique solide, notre accompagnement à la création et reprise d'entreprise demeure une pierre angulaire de nos actions.

Notre patrimoine culturel et historique, véritable richesse de la Thelloise, n'est pas en reste. Le musée Raymond Joly à Ponchon, fleuron de notre territoire, s'associe à des rencontres entre culture et patrimoine pour valoriser notre identité collective.

Les grands chantiers se poursuivent avec le suivi des travaux d'assainissement à Saint-Félix, auxquels nous avons souhaité consacrer une page.

Enfin, notre attention aux familles s'illustre par la publication du tout premier «Guide de la petite enfance», un outil précieux pour accompagner les parents.

Cet automne, nous avons également organisé une première journée dédiée à la forêt, permettant à nos élus d'échanger autour des enjeux environnementaux et sylvicoles.

Une démarche qui, je l'espère, sera le point de départ de nombreuses initiatives futures.

Je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre implication dans la vie de notre communauté. Pour les fêtes de fin d'année, je vous souhaite à toutes et tous de précieux moments de bonheur et de partage avec vos proches. Que cette période festive soit pour chacun d'entre vous synonyme de joie et de sérénité.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Toujours à vos côtés
Pierre Desliens

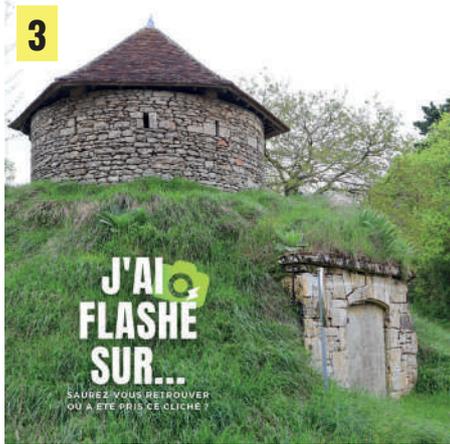
Président

Communauté de communes Thelloise

J'ai flashé sur...

Rendez-vous chaque semaine sur nos pages Instagram et Facebook pour (re)découvrir nos communes à travers une visite photographique de nos lieux remarquables ou insolites !

À vous de jouer ! Essayez de retrouver où ont été pris les clichés... et n'hésitez pas à alimenter cette rubrique en nous envoyant vos clichés, que nous serons ravis de mettre en avant. Partagez-les sur : communication@thelloise.fr



Sommaire

DANS VOTRE MAG' N°22

Actualités	4
À la Une : France Services	6
Gestion des déchets	8
Mobilités	10
Développement économique	13
Patrimoine du Territoire	14
Ressource en Eau	16
Petite Enfance	17
Cohérence Territoriale	18
Présentation de nos services	19

Communauté de communes Thelloise

Dépôt légal : Thelloise Mag HIVER 2024
ISSN 2727-7615 - ISSN Web 2728-0764
Directeur de la publication : Pierre Desliens, Président
Directeur de la rédaction : Sandra Ryckewaert, DGS

Réalisation & conception :
Pierre-Edouard Charpentier, Matthieu Charbonnier
28 000 exemplaires : Imprimerie Polyservices - Beauvais
Cet exemplaire ne peut être vendu.

thelloise.fr   



- Réponses :
1. Ercuris. Le pigeonnier restauré et le portail d'entrée de la ferme du Thelle constituent les vestiges d'un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, dédié à Saint-Louis.
 2. Le Coudray-sur-Thelle. Michel Le Talliec, ancien maire du village, avait eu l'idée originale de récupérer cette ancienne borne kilométrique de la route départementale 115 au début des années 2000, qui sert aujourd'hui de décoration, forcément unique, dans la cour de la mairie.
 3. Mouchy-le-Châtel. L'ancien four à chaux de la commune est toujours visible à quelques pas de la route départementale menant à Heilles.
 4. Boran-sur-Oise. Champs de lin en fleur entre Boran-sur-Oise et Morangres. Mi-juin, durant un peu plus d'une semaine, les lins sont en fleurs. Lors de cette période éphémère, les champs deviennent bleus le matin et les fleurs fanent en fin de journée.
 5. Lachapelle-Saint-Pierre. Depuis quelques mois, la commune de Lachapelle-Saint-Pierre protège ses habitants aux pieds palmés avec des panneaux de sensibilisation à l'attention des automobilistes qui traversent le village.
 6. Mortefontaine-en-Thelle. Un pan de la façade de l'Eglise Notre-Dame, dont la nef et les contreforts sont en brique et le chœur en damier de pierres et de silex. Au revers de la façade, un aménagement néo-gothique a laissé trois arcades en bois et un petit clocher en charpente couvert d'ardoises.

Actualités

Petite enfance : une actualité chargée

Ateliers et rendez-vous divers (et d'automne) avec le pôle Petite Enfance.



Atelier récup' d'automne en octobre



Conférence d'Anne-Marie Fontaine sur l'observation professionnelle des enfants en octobre



Formation avec la Croix-Rouge à destination des assistantes maternelles en novembre



Spectacles « le cirque enchanté de Noël » à Dieudonne et « un Noël à croquer » à Noailles pour les familles et assistantes maternelles en décembre

Et prochainement...

- Atelier récup' sur le thème du jeu le samedi 25 janvier 2025
- Atelier parents-enfants jeudi 13 février 2025

Gratuit - sur inscription

03 44 26 99 73 - enfance@thelloise.fr

Développement économique

Retour en images :



1^{ère} édition de la matinale des entreprises, sur le thème « Osez l'export ! », avec une table ronde sur les bonnes pratiques, les aides et les retours d'expérience



Soirée des lauréats 2023-2024 du Réseau Initiative



Rendez-vous de l'entreprise sur le thème « Sport & entreprise » avec le FC Chambly



Rendez-vous de l'entreprise « Préparez votre entreprise pour demain avec une trésorerie optimisée et la facturation électronique »

Tourisme : découvrez Oise Rando

Fan de rando ou amateur de balades... nous avons ce qu'il vous faut !

Oise Tourisme lance sa nouvelle application de randonnée « Oise rando ». Vous pourrez y retrouver tous les parcours à pied ou à vélo, sur le territoire ou aux alentours... il y a même la fonctionnalité hors connexion, parfaite pour ne plus tourner en rond ! Bien entendu, les 55 randonnées du guide édité par nos services (et en ligne sur notre site) y figurent également.

Qu'attendez-vous?

Rendez-vous sur oisetourisme.com ou directement sur l'application « Oise Rando ».



Participation au village culturel de Puiseux-le-Hauberger pour présenter l'offre de service touristique de la CC Thelloise

La pétanque pour les collégiens



Depuis le début de l'année scolaire, les classes du collège de Noailles bénéficient d'un terrain de pétanque flambant neuf, réalisé par les services de la CC Thelloise. Cet espace a été aménagé à la place de l'ancien terrain de lancer de poids, inutilisé depuis longtemps, et sert désormais à l'ensemble des classes de l'établissement.

Cout total du projet : 2 206 € TTC

Ventes de composteurs

Le vendredi 17 janvier après-midi, mercredi 5 février après-midi, et samedi 1^{er} mars



Animations prévention des déchets

- **Mardi 21 janvier**, à 12h30
Formation compost en visio
- **Mardi 18 février**, à 14h
Animation Jardinage zéro déchet
- **Samedi 15 mars**, à 10h30
Formation compost



Inscriptions obligatoires - renseignements par téléphone au 03.44.26.99.50 (tapez 1)



Une stratégie pour l'aménagement

Le Projet d'Aménagement Stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été présenté au Conseil communautaire du 21 novembre 2024.

Le document du SCoT en révision vaudra pour les 20 prochaines années. Les travaux menés sur ce document ont été enrichis par les réflexions engagées sur le PCAET, PLH, PMS (Plan Climat Air Énergie territorial, Plan Local de l'Habitat, Plan de Mobilité Simplifié) et Projet de Territoire.

Les enjeux identifiés par le diagnostic territorial du SCoT sont les suivants :

- Inscrire la Communauté de communes Thelloise dans un environnement économique dynamique
- Adapter l'offre en logements aux tendances actuelles
- Conforter l'identité commerciale du territoire
- Valoriser le potentiel touristique pour renforcer l'attractivité du territoire
- Maintenir la qualité du cadre de vie
- Faire de la Communauté de communes Thelloise un territoire connecté
- S'engager dans la transition environnementale en prônant l'objectif bas carbone

Focus sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines.

Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation... L'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité.

La loi «Climat et résilience» du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. La loi ZAN du 20 juillet 2023 vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et à répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.

Ces lois visent à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logement, d'infrastructure et d'activité. Les SCoT ont la charge de décliner cet objectif sur leur territoire. Par exemple, 1ha d'étalement urbain permet d'économiser 190 à 290 tonnes de CO².



Aurélie BARDET
Animatrice départementale France services
Christelle THUILLEZ
Responsable Secrétariat Général Thelloise
Stéphanie, Cécile, Michèle
Animatrices France Services Thelloise

France Services Ouverture des accueils dans les communes du territoire



La Communauté de communes Thelloise vous propose un espace France Services multi sites, réparti sur 4 lieux dédiés, afin de vous accompagner au quotidien dans toutes vos démarches.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner !

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, à moins de 20 minutes de chez vous.

11 opérateurs nationaux et un renforcement de l'offre locale

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, l'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, France Titres, France Travail, l'Assurance Retraite, les Finances Publiques, La Poste, Point Justice, France Rénov' et Chèque Énergie.

Nos permanences permettent également d'être orienté vers nos services locaux : le guichet de l'habitat pour les demandes de logement ou encore les ateliers numériques gratuits et ouverts à tous, mis en place depuis plus de 20 ans par la CC Thelloise pour lutter contre la fracture numérique.

- Vous êtes accueilli par un agent formé pour trouver des solutions immédiates.
- Chaque demande fait l'objet d'une réponse précise.

France services : le service public au cœur des territoires.

Le mot de la Vice-Présidente



Caroline BILL
Vice-Présidente
ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE
(relais petite enfance, haltes garderies itinérantes, accessibilité des services au public)

« La Communauté de communes Thelloise se félicite de faire partie d'un maillage qui permet désormais à plus de 9 Français sur 10 de se trouver à moins de 20 minutes d'une maison France services. Une avancée qui offre un réel service aux habitants. Nos agents interviennent dans le cadre d'un accueil et d'un accompagnement de premier niveau pour le compte des différents opérateurs nationaux.

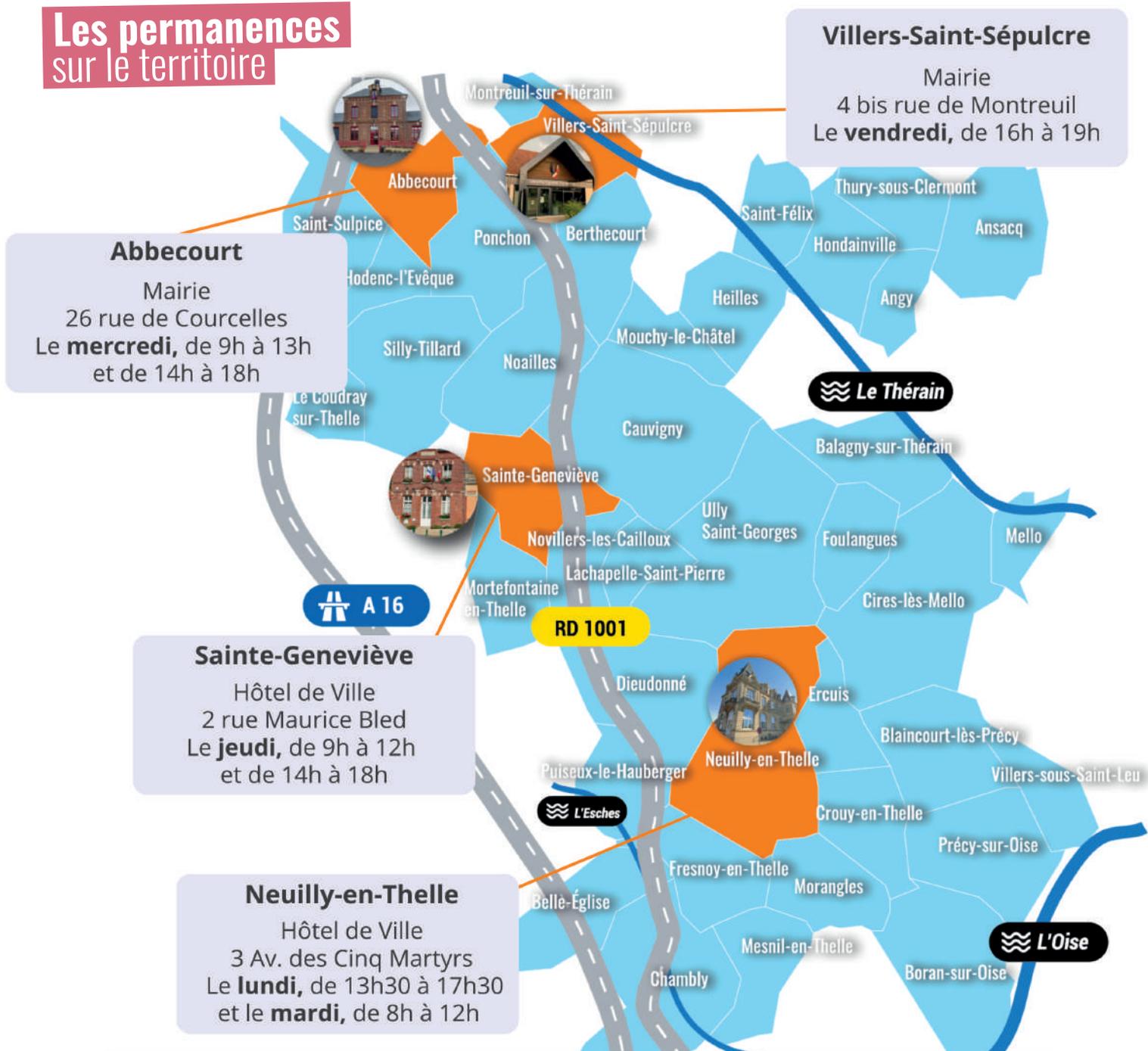
Notre particularité, c'est également la poursuite et le renforcement de nos prestations déjà en place au niveau local, comme nos ateliers numériques, nos partenariats avec les missions locales et les chambres consulaires, le guichet de l'habitat ou encore les permanences du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Vous avez une question ? N'hésitez pas à solliciter nos services, qui, j'en suis certaine, sauront vous accompagner ! »



Mercredi 25 septembre 2024 - Inauguration de l'Espace France Services en présence de la sous-préfète de Clermont, Noura Kihal-Flégeau

Les permanences sur le territoire



Nos agents sont également à votre écoute,
du lundi au vendredi, de 9h à 17h

03 44 26 99 53

Renseignements : franceservices@thelloise.fr



Gestion des déchets



Jean-Jacques DUMORTIER
Vice-Président
ENVIRONNEMENT
(prévention-gestion et valorisation des déchets)

«Le but de la CC Thelloise est de permettre aux habitants d'avoir à disposition des bacs de qualité.»



Vente de bacs à prix coûtant

Le samedi 29 mars 2025 aura lieu la première opération de vente de bacs à prix coûtant pour les ordures ménagères et les déchets végétaux.

Il sera possible d'acheter au choix un bac de 120L ou un bac de 240L pour les ordures ménagères ainsi que 1 ou 2 bacs de 240L pour les végétaux.

Les bacs pourront être empilés pour pouvoir les rentrer dans votre véhicule (avec les roues à monter à domicile). Veuillez à prévoir suffisamment de place !

Cette vente étant réservée aux habitants du territoire, un justificatif de domicile devra être présenté le jour du retrait. Le paiement se fera le même jour, par carte bancaire uniquement.

Inscription obligatoire par téléphone au 03.44.26.99.50 et tapez 1 ou en remplissant le questionnaire en ligne sur le site www.thelloise.fr au plus tard le 31 janvier 2025, dans la limite des places disponibles.

Bacs	Dimensions (mm)	Prix
120 L	H 932 x L 480 x P 553	25,32 €
240 L	H 1003 x L 580 x P 738	35,48 €

Le broyage des déchets verts : des avantages pour tous les jardins !

Que broyer ?

Les tailles de haies, d'arbustes et d'arbres. Broyez-les après la taille, le bois vert est plus tendre.

Intérêt du broyage ?

- Réduction du volume des végétaux jusqu'à 60 %
- Apport de matière brune et sèche pour le composteur
- **Conseil** : évitez les résineux
- Paillage sur 5 à 10 cm d'épaisseur,

pour limiter la pousse de plantes non désirées, pour garder l'humidité, pour protéger du gel, pour décorer vos massifs et nourrir le sol lors de sa dégradation

- Limitation de vos déplacements à la déchetterie : gain de temps
- Réduction des quantités présentées à la collecte et de la pollution liée au transport.
- **Conseil** : désherbez avant de pailler



2025

SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE
NOUVEAU : PLUS DE MONTANT MINIMUM D'ACHAT POUR EN BÉNÉFICIER !

RÉCUPÉRATEUR D'EAU
50€ REMBOURSÉS*
sur votre achat !

RÉCUPÉRATEURS D'EAU :
JUSQU'À 50 € REMBOURSÉS SANS MINIMUM D'ACHAT

1 DEMANDE PAR PÉRIODE DE 8 ANS
DOSSIER À REMPLIR SUR THELLOISE.FR

FORMULAIRE DE DEMANDE
EN FLASHANT ICI



■ Dépôts sauvages et mégots sur la voie publique : de nouveaux dispositifs en 2025

Dépôts de déchets illicites, la CC Thelloise se mobilise au côté de ses communes.

Ordures ménagères, gravats, encombrants... Abandonner ses déchets sur la voie publique est une pratique fréquente. Ces incivilités ont des impacts négatifs sur la qualité de vie de la population, sur l'environnement et sur la santé publique et sont devenues le cauchemar des maires.

Au regard des moyens humains et matériels nécessaires pour ramasser et traiter ces déchets mais également du coût généré par ces dépôts, les communes sont souvent confrontées à des difficultés.

«La Communauté de communes Thelloise a proposé de constituer un groupement de commandes. Cela permettra l'évacuation rapide de ces dépôts par des personnes habilitées et disposant de véhicules adaptés, mais aussi leur transport et traitement dans les filières spécifiques, en limitant ainsi la pollution de l'environnement et ce en réalisant des économies d'échelle» explique Jean-Jacques Dumortier, Vice-Président délégué à l'environnement.

La Communauté de communes assurera la coordination de la procédure jusqu'à la notification du marché. À l'issue, les communes prendront en charge directement l'enlèvement et le traitement des déchets, via le prestataire du marché.

Pour autant, ce phénomène ne doit pas devenir une fatalité et il convient de l'endiguer. Nous avons tous un rôle à jouer !

Un dépôt sauvage, c'est quoi ?

Les dépôts sauvages sont des dépôts illégaux de déchets, sur des espaces qui n'y sont pas dédiés : bords de routes ou trottoirs, terrains privés, forêts... Ils entraînent souvent une accumulation anarchique de déchets divers sur ces espaces.

Une pratique interdite par la loi : Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. Au terme de la loi, toute personne qui se trouve en possession de déchets est responsable de leur gestion.

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour assurer l'élimination des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Les sanctions peuvent aller jusqu'à une contravention de 1 500 € d'amende pour un particulier. Une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque jusqu'à 75 000 € d'amende.

Comment lutter contre les dépôts sauvages ?

Si vous constatez un dépôt sauvage, contactez votre mairie. Seuls les maires des communes disposent du pouvoir de police pour intercepter les contrevenants et leur infliger une amende.

En finir avec les mégots sur la voie publique : des solutions existent !

L'ensemble des communes composant la Communauté de communes Thelloise doit faire face aux déchets des mégots, qui sont une source de pollution visuelle et environnementale. En effet, le filtre contient du plastique et plusieurs milliers de substances chimiques qui sont responsables de la pollution de nombreux écosystèmes.

L'impact environnemental est énorme et il est important que chacun puisse adopter des comportements écoresponsables.

Ainsi, la Communauté de communes Thelloise a souhaité constituer un groupement de commandes permettant l'achat ou la location de matériels pour la récupération des mégots.

Le coût de prélèvement des contenants par un transporteur spécialisé, la dépollution des mégots et le recyclage seront pris en charge par la Communauté de communes Thelloise.

Deux types de matériels pourront être commandés par les communes :

- des points d'apports volontaires à installer au niveau des bureaux de tabac
- des cendriers urbains pour une installation à proximité des bars, salles des fêtes, stades et autres lieux sportifs.

Des cendriers de poches seront également commandés et distribués aux buralistes pour leurs consommateurs.

Rendez-vous début 2025 pour la mise en place de cette solution innovante sur le territoire !





Marc VIRION
Vice-Président
EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE/TRANSPORT/
VOIRIE
(Gymnases, piscine Aquathelle, Parkings communautaires,
Aire d'accueil des gens du voyage, terrains familiaux locatifs)



Lancement de la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily

Le covoiturage sur BlaBlaCar Daily devient gratuit !

La Communauté de communes Thelloise soutient financièrement le développement du covoiturage afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien. Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent au minimum 1,5 € à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager.

Un soutien essentiel

"Dans l'Oise, près de 78% des actifs se rendent au travail en voiture".

Maillage du territoire

Le territoire s'inscrit désormais dans un « maillage de covoiturage », en cohérence avec nos voisins de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes des Sablons et Île-de-France Mobilités.



Téléchargez l'application

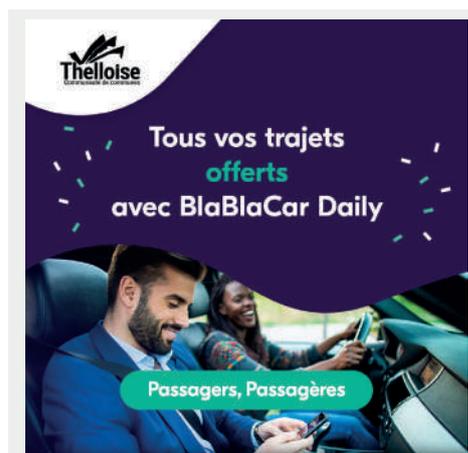
100 € de Prime Covoiturage pour les conducteurs



Il s'agit d'une prime incitative de covoiturage versée par l'État pour les nouveaux usagers, dès 10 trajets effectués.

Comment ça fonctionne ?

- Les passagers et conducteurs téléchargent l'application BlaBlaCar Daily et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
- L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires.
- Le conducteur reçoit une compensation de 1,5 € à 3 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue.



Pour les passagers, le trajet est gratuit grâce au soutien de la Thelloise*.

Exemples d'économies réalisées par les conducteurs :

- 📍 Précý-sur-Oise <> Neuilly-en-Thelle - 9km : le conducteur reçoit 1,5 € et le passager ne débourse rien.
- 📍 Le Mesnil-en-Thelle <> Noailles - 22km : le conducteur reçoit 2,2 € et le passager ne débourse rien.
- 📍 Chamblý <> Beauvais - 41km : le conducteur reçoit 3 € et le passager ne débourse rien.



L'application indiquera simplement aux covoituteurs quelle collectivité prendra le trajet à sa charge, sans que cela ne change son utilisation.

* Trajets ayant une destination au sein de La Thelloise, et compris entre 5 et 80 km.



Le Président Pierre Desliens et Marc Virion, vice-président délégué aux mobilités, entourés par les représentants de BlaBlaCar Daily et Transdev Oise Cabaro, prestataire exploitant du Pass Thelle Bus.

■ Nouveau marché du Pass Thelle Bus & extension du service

Nouveau logo, nouveau site internet, nouveaux véhicules, une ligne 2 étendue, 2 nouveaux prestataires, une offre étoffée...

Le réseau Pass Thelle Bus évolue !

Un arc en ciel de nouveautés

Pour marquer les évolutions de notre réseau Pass Thelle Bus, tant en termes d'offre que de nouveautés, nos véhicules se sont habillés d'une nouvelle parure aux couleurs :

- Orange pour la Ligne 1 Ercuis-Persan
- Bleu pour la Ligne 2 Chambly
- Vert pour le TAD «Bourg Centre»
- Violet pour le TAD «Service Gares»



Les destinations essentielles à portée de bus !

Les 9 véhicules du réseau assurent les services suivants :

- 2 lignes régulières assurées par Transdev
- LA LIGNE 1 INTERURBAINE ERCUIS-PERSAN, du lundi au vendredi, 5 trajets aller-retour en heures de pointe.

→ LA LIGNE 2 URBAINE DE CHAMBLY, toutes les heures de 6h45 à 19h45, du lundi au samedi, desservant 11 arrêts à Chambly.

- 2 services de transport à la demande.
- 1 SERVICE BOURGS CENTRE.
- 1 SERVICE GARES.

Allongement des horaires de la ligne 2

Désormais, les usagers auront la possibilité de voyager le samedi sur la Ligne 2 à Chambly, avec des horaires allant de 6h45 à 19h45.

RÉSERVER, C'EST SIMPLE :

- Contactez la centrale de réservation Oise Mobilité du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h, hors jours fériés.

- ✓ Par téléphone, au 0970 150 150.
- ✓ Par mail à reservation-tad@oise-mobilite.fr
- ✓ En ligne, depuis votre compte sur oise-mobilite.fr / Réserver mon TAD 24h/24

La réservation d'une course peut se faire jusqu'à 1h10 avant l'heure de départ souhaitée.



Retour sur la «Journée du Transport Public» Samedi 21 septembre 2024

À Chambly, puis à Thury-sous-Clermont, nos services et partenaires ont présenté les nouveautés en matière de mobilités tout en offrant des animations gratuites de maquillage enfants ainsi qu'un « vélo solidaire ».

La CC Thelloise s'est engagée à offrir 1 € pour chaque kilomètre parcouru, au profit de l'association Sparadrap, qui agit pour aider les enfants hospitalisés.

Cette action de sensibilisation a permis de reverser 1 020€ à l'association.



Clichés pris lors du chantier de la RD115, à Silly-Tillard - Photos : @ArtoisDrones2024

Déplacements : la CC Thelloise sur la bonne route

L'entretien des voiries communales et d'intérêt communautaire est essentiel pour plusieurs raisons :

1. Assurer la sécurité des usagers

- Les routes mal entretenues augmentent les risques d'accidents pour les automobilistes, cyclistes, piétons et autres usagers. Les nids-de-poule, fissures et défauts de surface peuvent causer des dommages matériels aux véhicules ou des chutes.

2. Favoriser une circulation fluide et protéger l'environnement

- Des routes en bon état permettent une circulation efficace, réduisant les embouteillages causés par des déviations ou des ralentissements dus à l'état des voiries.
- Des routes en mauvais état augmentent la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre car les véhicules doivent ralentir, accélérer ou contourner des obstacles.

3. Réduire les coûts à long terme

- Un entretien préventif est moins coûteux que des réparations majeures ou une reconstruction totale des routes.
- Négliger l'entretien peut entraîner une dégradation rapide, nécessitant des interventions lourdes et onéreuses à moyen ou long terme.



Photos : @ArtoisDrones2024

4. Faciliter les services publics

- Les services tels que la collecte des déchets, le transport scolaire, les secours d'urgence et la livraison de biens dépendent de routes praticables et sécurisées.
- Des voiries impraticables peuvent retarder ces services essentiels.

En résumé, l'entretien des voiries d'intérêt communautaire **est un investissement qui favorise à la fois la qualité de vie des habitants et la vitalité économique du territoire.**

Nos chantiers

En 2024, la CC Thelloise a entrepris plusieurs chantiers sur ses voiries d'intérêt communautaire :

- **Ercuis-Neully-en-Thelle** : revêtement de voirie en enrobé coulé à froid / 12 720 €
- **Mortefontaine-en-Thelle / D125** : élargissement de l'accotement en enrobé / 108 729 €
- **Silly-Tillard / RD 155** : Purges et couche de roulement en enrobé tiède + marquage / 189 995 €

Projets 2025

- **Fosse-Saint-Clair (Dieudonne)** / 83 000 €
- **Mortefontaine-en-Thelle - limite d'Andeville** / 121 000 €
Montants TTC

Approbation d'un règlement «voies douces» et avancement du projet de sente Sainte-Geneviève/Laboissière-en-Thelle.

Le Conseil communautaire du 26 septembre dernier a approuvé un règlement afin d'encadrer les projets communaux de liaisons sur le territoire.

Des réunions avec les propriétaires et exploitants ont été tenues en 2024, avec en projet la réalisation de la sente pour un montant total hors agglomération d'environ 274 501,98 € TTC dont 40 % pris en charge par la CC Thelloise et 60 % pris en charge par la CC des Sablons.



Photos : @ArtoisDrones2024

Développement économique



CRÉER mon ENTREPRISE

Un accompagnement pour vos projets de création ou reprise d'activité.

03 44 26 99 50
deveco@thelloise.fr



Ambitions Thelloise
ENTREPRENDRE
Accompagner vos projets de création d'activité



**Vous avez un projet ?
Vous venez de créer votre activité ?**

Les services de la CC Thelloise proposent un accompagnement pour vos projets de création ou de reprise d'activité.

- Prenez contact avec le service développement économique
- Échangez, présentez, votre projet et vos besoins
- Soyez orientés, vers les services adaptés ou partenaires
- Bénéficiez d'un accompagnement, régulier et personnalisé avec nos équipes



■ À vos côtés
avec nos partenaires

Atelier du créateur-repreneur
de la Chambre de commerce et d'industrie
Hauts-de-France.

Des réunions d'information spécifiques de 3h pour mener à bien votre projet.

Au programme :

- Les leviers de la réussite
- Votre idée et l'adéquation personne/projet
- Votre « business model » : l'étude de marché, le mix-marketing, l'implantation et les moyens
- Un focus sur la reprise
- Les aspects juridiques, sociaux et fiscaux
- Le dossier financier
- Les financements et les principales aides à la création/reprise d'entreprise
- Les démarches obligatoires pour créer votre entreprise ou en reprendre une

Le mercredi matin, 1 fois par mois
à Chambly ou à Neuilly-en-Thelle

Pour en savoir + et connaître les dates des ateliers :
deveco@thelloise.fr



Permanences de la BGE Picardie

Vous avez envie d'entreprendre ?

Pour vous former au métier de chef d'entreprise, évaluer et tester votre projet, rencontrez votre conseiller BGE Picardie À la Maison De la Solidarité de Chambly.

Pour en savoir + et connaître les dates des permanences :
deveco@thelloise.fr



POUR UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

N'hésitez pas à nous contacter : deveco@thelloise.fr - www.thelloise.fr

Patrimoine du territoire



La chouette, signature de Raymond Joly

■ Ponchon, village médaillé

Visite du musée Raymond Joly, qui fait la fierté du riche patrimoine de Ponchon.

Pierre Keller, président de l'association du Musée Raymond Joly-Clare et Claudine Larive, en charge du « Joly Atelier des Artistes », nous offrent une visite guidée du site, qui continue de faire vivre la mémoire de l'œuvre prolifique et contrastée d'un artiste détonnant.

Une atmosphère singulière se dégage de l'ancienne demeure de Raymond Joly, au sein de laquelle le symbole de la chouette est omniprésent. L'animal était en effet devenu la signature du Maître-graveur général des Monnaies de Paris (entre 1958 et 1974). Habitant dans la capitale, il s'installe à Ponchon au moment de sa retraite et y décède en 2006.



Monnaie de la principauté de Monaco encore en circulation

Ses dernières volontés étaient simples : il léguait ses biens à la municipalité sous 2 conditions. Premièrement, il demandait qu'un musée soit créé dans sa maison et que l'église, dans laquelle il avait réalisé un chemin de croix, soit restaurée. Ses volontés ont été respectées puisqu'en 2010, le musée, géré par une association de bénévoles, fut inauguré.

« C'était un homme cultivé, très croyant et qui n'avait jamais eu d'enfant. Il avait un sacré caractère ! » confie Pierre Keller, devenu président en 2024, mais investi au sein de l'association depuis sa création.

Le musée est devenu incontournable pour les passionnés de gravure et de numismatique (étude des pièces de

monnaie et des médailles) et comprend des milliers de pièces uniques, volontiers insolites, à l'instar de ses peintures de paysages ou de clowns, ses collages, ses chemins de croix sur la porte vitrée ou sur des ouvertures de boîtes de conserve, ou encore de ses illustrations d'animaux qui viennent donner vie aux meubles de l'ancienne cuisine. « Raymond Joly n'avait pas de style propre, mais il était intuitif et ne s'arrêtait jamais de créer. Il dessinait d'ailleurs comme il gravait : d'un seul trait, sans jamais revenir dessus » glisse Pierre Keller.

La gravure sur pièces et médailles est bien la pierre angulaire de cette collection hétéroclite, avec des médailles qu'il a réalisées, évidemment, représentant symboles et visages parfois illustres, de De Gaulle à Mère Teresa, mais aussi des « médailles de professions », de sites ou de départements.

D'autres, et elles sont nombreuses, sont le cadeau de confrères de la Monnaie de Paris.

En plus du musée, une autre association qui permet de faire perdurer l'art sous toutes ses formes occupe désormais « la roulotte », la 1^{ère} maison du graveur, située au fond du jardin. « Le Joly Atelier des Artistes propose des ateliers de peinture, de mosaïque et de sculpture sur bois. En plus des rendez-vous hebdomadaires, nous accueillons des adultes et des enfants, pour qui nous organisons régulièrement des animations et initiations... sans oublier le partenariat avec l'association de loisirs périscolaires de Ponchon ! » raconte Claudine Larive, responsable des ateliers pour l'association qui compte une trentaine de membres.



« La Roulotte », où officie désormais le Joly Atelier des Artistes



Pierre Keller, Président de l'Association du Musée et Nancy Suzé, conseillère municipale



Claudine Larive, du Joly Atelier des Artistes

Pour faire perdurer l'attrait du site, le musée Raymond Joly accueille régulièrement des expositions temporaires en invitant des artistes de la région et peut également ouvrir pour des groupes, sur rendez-vous.

Musée Joly-Clare
301 rue des Croisettes – 60430 Ponchon
Ouvert chaque premier dimanche du mois,
de 15h à 18h

Renseignements : 03 44 03 31 58
Joly Atelier des Artistes
Renseignements : 06 68 50 86 00



■ Initiation à la sculpture avec l'artiste Éric Vanel

Pièce réalisée lors d'un stage,
par un participant

Au cœur du territoire, à Novillers-Cailloux, le sculpteur figuratif Éric Vanel nous ouvre les portes de son ancien atelier d'art, visitable sur rendez-vous.

« *Je travaille surtout du bronze* » explique d'emblée l'artiste qui, après 20 ans dans l'industrie automobile se consacre désormais à temps plein à sa nouvelle activité.

La reconversion est réussie, avec des œuvres parfois impressionnantes ou touchantes, toutes inspirées par le langage du corps, la sensualité et le dynamisme des poses, des équilibres et des intentions.

« *Au début, le plus difficile est d'aller au bout, de déterminer qu'une œuvre est achevée* » confie le sculpteur en détaillant les différentes étapes, de

la création pure, presque toujours depuis un modèle vivant, au moulage en plâtre, jusqu'à la fonderie.

Le tirage définitif et le choix de la patine, qui donnera à l'œuvre sa couleur finale, viennent achever un long processus lors duquel elle se constitue au gré de différentes matières, de la terre à la résine, ou de la terre au bronze à la cire perdue.

« *On apprend au fur et à mesure, auprès de ceux qui savent... Ce n'est pas une science exacte, au contraire c'est très artisanal ! Ce que j'aime, c'est que chaque pièce a une histoire. C'est essentiel, car la dimension émotionnelle est très importante, pour le sculpteur bien sûr, mais aussi pour l'acquéreur !* » ajoute en souriant Éric Vanel, qui expose dans plusieurs galeries en France et en Belgique.

Envie d'essayer par vous-même ?

L'artiste vous propose une initiation à sa façon de travailler. Venez participer aux stages de modelage d'après modèle vivant.

Les stages se déroulent sur 4 jours, avec trois stages planifiés en 2025 :

- Stage 1: 9-10-11-12 janvier
- Stage 2: 6-7-8-9 mars
- Stage 3: 5-6-7-8 avril

Tarif : 450 € pour les 4 jours.

Chaque participant sera accompagné dans sa création (modèle féminin en pose assise) et pourra repartir avec sa sculpture en terre crue.

Renseignements et inscriptions :

06 07 80 30 55 / eric.vanel@orange.fr

■ Association des Amis du patrimoine de Balagny : faire vivre le patrimoine local



Envie d'en savoir plus sur l'église classée, la cour des Templiers, la maison du peintre André Masson ou sur les grandes inondations de 1926 ?

Fondée en 1997, l'association a pour but de « faire préserver et restaurer le patrimoine en y sensibilisant la population, mais aussi faire mieux connaître l'histoire de Balagny à

l'occasion d'expositions ou par la publication d'ouvrages ou d'articles », comme nous l'expliquent la présidente Marie-Françoise Verhoestraete, Bernard Gremillet et Jean Merlette, membres du bureau, en présentant leurs remarquables archives.

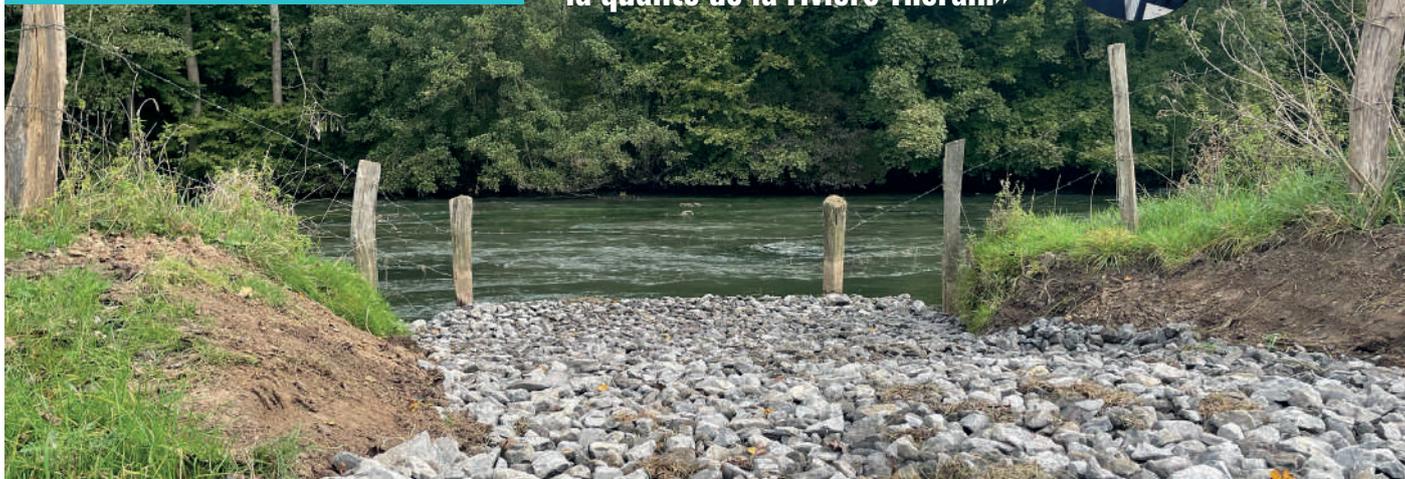
L'association commence par récolter des témoignages et effectue des recherches dans les maisons du village, avant d'éditer un premier ouvrage en 2002. Dans ces 128 pages richement documentées qui retracent l'histoire locale de 1830 à 1940, on compte différentes parties, sur l'histoire, la vie économique, les quartiers et maisons remarquables, ou encore des interviews « d'anciens » qui livrent leurs souvenirs d'un temps désormais lointain.

« *Nous nous sommes rapidement mis à travailler sur un second ouvrage pour la période antérieure à 1840... que nous avons mis 10 ans à réaliser !* » explique Bernard Gremillet, l'un des principaux rédacteurs ayant assuré la mise en page.

Aujourd'hui, l'association constituée de 40 adhérents, continue d'œuvrer pour faire vivre et rayonner le patrimoine local, en proposant notamment des sorties à vocation patrimoniales ou en recevant les visiteurs lors des Journées Européennes du Patrimoine.

Pour vous plonger dans l'histoire avec ces passionnés :

balagnygre@gmail.com



Fin du chantier d'assainissement à Saint-Félix

Auparavant, les eaux usées des usagers de la commune étaient traitées dans une station d'épuration communale. Malheureusement, le système de lagunage en place ne permettait pas toujours d'atteindre toutes les normes requises de qualité d'eaux traitées en sortie de station.

C'était donc la rivière Thérain et son écosystème connexe, qui risquaient d'être, à terme, impactés.



La Communauté de communes a ainsi lancé un projet visant à améliorer le traitement des eaux usées des usagers de Saint-Félix.

S'il pouvait être envisagé la reconstruction d'une station sur site, une autre option est apparue plus avantageuse : celle du transfert de ces eaux usées sur la station d'épuration voisine, située à Hermes, celle-ci disposant de réserves de capacité.

Objectif : préserver l'environnement et la facture d'eau des habitants

En 2023, des études préalables ont été réalisées pour aboutir au lancement d'un marché de consultation d'entreprises.



Il a ensuite fallu attendre les subventions de l'Agence de l'Eau et du conseil départemental de l'Oise, avant de démarrer les travaux au printemps 2024, pour une période de 6 mois environ.

Ils étaient répartis en deux lots :

- La création d'un poste de refoulement ayant pour rôle de retransférer les eaux usées de toute la commune.
- La création d'une canalisation de refoulement à partir de ce poste, jusqu'à un autre poste situé sur la commune voisine (soit 2,2 km).

L'ensemble des travaux et prestations annexes représentent pour la CC Thelloise un investissement de plus d'un million d'euros (avant subventions).

Grâce à ces travaux, la qualité des eaux du Thérain va s'améliorer. L'impact des travaux sur le prix de l'eau des usagers de Saint-Félix sera atténué, grâce à la mutualisation permise par la gestion de l'assainissement à l'échelle de la CC Thelloise.



Zoom sur la technique du forage dirigé

Lors de ces travaux, une partie du réseau a été posée en « forage dirigé ».

Cette technique permet de passer des réseaux en impactant peu les voiries, en creusant une fosse de départ à un endroit spécifique et en tirant le réseau en sous-terrain vers une fosse d'arrivée.

Elle a été utilisée le long du trottoir dans une partie de la commune de Saint-Félix et a été principalement mise en œuvre le long de la route départementale : cela a permis d'éviter les « rustines » sur des endrobés en bon état.



Caroline BILL
Vice-Présidente
ACTION SOCIALE COMMUNAUTAIRE
(relais petite enfance, haltes-garderies itinérantes,
accessibilité des services au public)

Le pôle Petite Enfance vous présente son offre de service dans un guide spécialement pensé pour les familles !



Ce document offre une vue d'ensemble des informations concernant les services du pôle Petite Enfance de la Communauté de communes, notamment le Relais Petite Enfance et les haltes-garderies itinérantes, qui assurent une proximité indispensable dans nos villages.

Les structures d'accueil présentes sur notre territoire sont également répertoriées, afin que vous puissiez choisir l'accueil qui correspond le mieux à vos besoins et à ceux de vos enfants.

Des informations pratiques et utiles, telles que les horaires, les conditions d'inscription et les coordonnées, y sont mises à votre disposition pour faciliter vos démarches.

« Ce guide rassemble, pour la première fois, l'ensemble des services et dispositifs destinés à la Petite Enfance au sein de notre communauté.

Il reflète notre volonté constante de proposer des solutions adaptées aux besoins des familles et de veiller au bien-être de nos plus jeunes » explique Caroline Bill, Vice-Présidente déléguée à l'Action Sociale Communautaire.

Il présente enfin les associations locales dédiées au soutien à la parentalité, et vous informe sur les aides financières possibles pour alléger le coût de la garde et des autres services liés à la Petite Enfance.

Le guide de la Petite Enfance est accessible en ligne sur notre site Internet, mais est également disponible dans les mairies et structures du territoire, n'hésitez pas à le demander !



Renouvellement de la Convention territoriale globale



L'équipe Petite Enfance de la CC Thelloise

La première Convention territoriale globale (CTG) signée par la CC Thelloise et les communes adhérentes a couvert la période de janvier 2021 à décembre 2024.

Elle encadrait 5 domaines d'action et 17 fiches actions, dont 4 étaient

pilotées, par le pôle Petite Enfance :

- État des lieux de l'offre
- Réflexion sur l'offre de service du Relais Petite Enfance,
- Développement des Maisons d'assistantes maternelles,
- Développement du projet culturel en direction des jeunes enfants).

Sous la coordination de la chargée de développement social de la CAF de l'Oise, un bilan annuel des fiches actions a été réalisé en collaboration avec la CC Thelloise et les communes, avec un bilan final de cette première CTG le 28 novembre 2024, indiquant que l'ensemble des actions avaient été menées.

La signature de la CTG permet l'obtention d'un « bonus territoire » versé par la CAF (à hauteur d'environ 60 000 € pour les HGI et le RPE en 2024). Ce bonus sera réévalué pour la seconde CTG, après réalisation d'un nouveau diagnostic territorial, d'un plan d'action et de nouvelles fiches actions, en 2025.



Marie-France SERRA
Vice-Présidente
COHERENCE TERRITORIALE
(schéma de cohérence territoriale, urbanisme,
plan climat-air-énergie territorial, logement)



■ Retour sur la 1^{ère} Journée Forêt : Sensibilisation à la gestion et à la préservation de notre patrimoine forestier

Le 30 septembre dernier, la Communauté de communes Thelloise a organisé une journée dédiée à la forêt. Cette journée visait à sensibiliser les élus locaux aux enjeux forestiers tels que prévus dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Accueillis à Ercuis, les élus ont participé à cette initiative, accompagnés par deux organisations : l'Office National des Forêts (ONF) et Fransylva, la fédération des forestiers privés.

Une matinée riche d'échanges

Pierre Desliens, Président de la CC Thelloise, et Marie-France Serra, Vice-Présidente, ont ouvert la journée en rappelant l'importance des forêts pour le territoire. L'ONF a présenté les défis des forêts publiques, notamment la gestion durable, la préservation de la biodiversité et la protection contre les risques naturels.

De son côté, Fransylva a mis en avant la gestion des forêts privées, qui couvrent une large part du territoire de la Thelloise.

Les élus ont également été informés du cadre réglementaire régissant la gestion des forêts, en particulier les obligations des propriétaires en matière de coupes et de

renouvellement des peuplements forestiers. Les présentations ont abordé l'adaptation des forêts au changement climatique, comme l'introduction d'essences plus résistantes à la sécheresse.



Un après-midi en immersion au bois d'Anserville

L'après-midi, les participants se sont rendus au bois d'Anserville, propriété de Jean Demaistre. Ce parcours, à travers différentes chênaies, a permis d'observer des régénérations naturelles et des plantations de jeunes chênes.

La visite a illustré les pratiques sylvicoles essentielles pour maintenir

la biodiversité, tout en permettant une exploitation durable. L'ONF a souligné l'importance de l'entretien régulier des forêts, pour la sécurité et la prévention des risques comme les incendies. La gestion multifonctionnelle des forêts, qui concilie production de bois et protection de l'environnement, a été au cœur des discussions.

Des élus engagés pour l'avenir

Cette journée a permis de renforcer les connaissances des élus sur les enjeux forestiers locaux.

« En forêt, c'est l'inverse de la plage ! Ici, c'est la tête au soleil et les pieds à l'ombre » explique Marie Pillon, déléguée générale Fransylva Hauts-de-France, au sujet de l'importance du « sous-étage », à savoir l'ensemble de la végétation située aux pieds des grands arbres.

« En sensibilisant nos élus à une gestion plus durable des forêts, la CC Thelloise contribue activement à la protection de son environnement tout en préparant l'avenir face aux défis climatiques. »

conclut Marie-France Serra.

Présentation de nos services



■ Pôle cohérence territoriale

Les missions du pôle convergent pour offrir une vision raisonnée et cohérente de l'aménagement du territoire, à travers la mise en place d'outils de planification et d'un soutien aux communes.

Pôle cohérence territoriale

- Pilotage de l'aménagement du territoire et du Schéma de Cohérence Territoriale
- Direction et coordination des évolutions des différents outils de planification
- Échanges réguliers avec les différents partenaires
- Suivi du schéma pour l'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Étude du barreau intracommunautaire de Noailles et suivi du dossier sur l'échangeur A16

Logement

- Animation du Programme local de l'Habitat : identification des logements vacants, organisation d'ateliers «adaptation du logement pour les séniors»
- Mise en place d'un guichet de l'Habitat : enregistrement des demandes de logements sociaux
- Création du guide du logement et soutien aux communes
- Organisation annuelle de la Conférence Intercommunale du Logement, instance de concertation réunissant les bailleurs, l'État et l'ensemble des acteurs du logement

Transition écologique

- Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial
- Élaboration du Rapport Développement Durable et organisation de journées thématiques (forêts, carrières, îlots de fraîcheur)
- Signature d'une convention avec Enedis sur la lutte contre la précarité énergétique
- Obtention du label « Parcours Territoire en transition »
- Suivi de la réalisation de la thermographie aérienne du territoire, restitution publique des résultats et accompagnement des habitants vers la rénovation des bâtiments

Mobilités

- Gestion du Pass Thelle Bus : Transport collectif à la demande et régulier
- Suivi du Plan de Mobilité Simplifié
- Aménagement des voiries d'intérêt communautaire, études de l'aménagement des voies douces et acquisitions liées
- Promotion et développement du covoiturage

Service urbanisme

- Instruction gratuite des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 40 communes du territoire (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire...)
- Appui aux communes : suivi des modifications et révisions de PLU, RDV avec les pétitionnaires en communes avant dépôt et pour les dossiers en cours, assistance pour l'instruction dématérialisée
- Conseil juridique aux communes (rédaction de courriers de réponse aux recours, procès verbaux d'infraction au code...)
- Instruction des demandes d'autorisation préalables denseignes et de publicité extérieure





CRÉER

mon



ENTREPRISE



Un accompagnement
pour vos projets
de création
ou reprise
d'activité.

03 44 26 99 50

deveco@thelloise.fr

